

Charte ESG

Engagés
pour créer
de la valeur



Exigeants
pour préserver
la planète

**initiative
& finance**

Périmètre d'application : Véhicules d'investissement lancés après 2020
Date d'entrée en vigueur : Janvier 2025

Table des matières

- Vision1
- Gouvernance ESG 2
- Gestion des risques..... 2
- Intégration de l’ESG dans les processus3
 - Exclusions..... 3
 - Avant l’investissement : l’évaluation des enjeux ESG 4
 - En phase de détention : l’accompagnement des participations dans leur démarche RSE 4
 - A la sortie : l’intégration des enjeux de durabilité5
- Environnement5
 - Réchauffement climatique : atténuation et adaptation5
 - Biodiversité et capital naturel..... 6
- Social6
- Gouvernance 7
- Transparence8
- Engagements envers les collaborateurs8

Vision

Depuis 1984, Initiative & Finance accompagne le développement du tissu de PME et d'ETI, particulièrement en France. Dans tous les secteurs, nous permettons aux entrepreneurs et à leurs équipes de développer, transformer, consolider et transmettre leurs sociétés.

Nous considérons les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance comme essentiels au succès des sociétés que nous accompagnons. Ils permettent notamment d'engager les équipes, de réduire les risques, de garantir la pérennité des entreprises et de créer de la valeur durable.

Initiative & Finance s'engage activement dans l'intégration des critères Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance (ESG) tant au niveau de la Société de Gestion qu'au niveau des sociétés en portefeuille.

Initiative & Finance a mis en place une **politique structurée** intégrant les enjeux ESG à la fois dans son fonctionnement interne et dans chacune des étapes du cycle d'investissement.

En interne comme pour ses participations, Initiative & Finance promeut :

- **Le respect des normes juridiques et réglementaires** nationales et internationales, y compris les conventions du travail et les normes environnementales ;
- **La limitation des impacts sociaux et environnementaux négatifs** potentiels des activités, par exemple à travers le suivi et la réduction de l'empreinte carbone, la gestion des ressources et la réduction des déchets ;
- **L'intérêt d'améliorer la performance sociale et environnementale pour les entreprises**, leurs salariés et leurs différentes parties prenantes ;
- L'intégrité dans les affaires et la mise en œuvre des meilleures pratiques de gouvernance, avec un focus sur la diversité des instances dirigeantes, la transparence des processus de prise de décision et la lutte contre la corruption.

Par ailleurs, Initiative & Finance porte une attention particulière à quatre enjeux :

- **Le changement climatique** (atténuation, adaptation) ;
- **La formation professionnelle** ;
- **L'intégration des jeunes** ;
- **La mixité et l'égalité entre les sexes.**

Initiative & Finance les considère comme essentiels pour la croissance et la pérennité des entreprises. Ils sont promus auprès des participations comme en interne et font l'objet d'un suivi particulier.

Les critères ESG retenus par Initiative & Finance se fondent sur des **référentiels et conventions internationales** ainsi que sur les textes fondateurs du Développement Durable et des réglementations applicables tel que détaillé ci-après.

Au sein d'Initiative & Finance, le fonds Tomorrow est dédié à la transition environnementale. Tomorrow investit dans des ETI dont l'activité et l'évolution du modèle d'affaires pendant la période d'investissement contribuent de façon positive à une sélection d'Objectifs de Développement Durable en lien avec l'environnement.

Gouvernance ESG

Fondée sur une organisation claire, la gouvernance ESG d'Initiative & Finance vise à assurer l'intégration effective des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les processus d'investissement et de gestion, un pilotage rigoureux, une transparence et une amélioration continue des pratiques.

Le Comité des Associés définit la stratégie ESG d'Initiative & Finance, fixe les objectifs prioritaires et alloue les ressources nécessaires à leur atteinte. Il assure un suivi annuel des progrès réalisés, en lien avec les exigences du règlement SFDR et de l'article 29 de la Loi Énergie-Climat.

Un Associé est spécifiquement désigné comme **responsable de la stratégie ESG**. Il propose les orientations au Comité, coordonne leur mise en œuvre et rend compte de l'avancement des actions. Il s'appuie sur une des ressources provenant de l'équipe ESG et des équipes d'investissement pour mettre en place la stratégie, animer les processus ESG au sein des fonds et accompagner les participations.

Lors de l'instruction des investissements, le **Comité d'investissement** examine systématiquement les enjeux ESG dans le cadre de l'analyse des opportunités. Il est informé des conclusions des audits ESG et des recommandations associées. Cette intégration permet une prise de décision éclairée, cohérente avec les engagements d'Initiative & Finance.

Gestion des risques

Initiative & Finance applique une approche rigoureuse pour évaluer et gérer les risques ESG matériels, y compris ceux liés à la biodiversité et au climat. Les risques ESG matériels désignent les risques liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance qui peuvent avoir un impact significatif sur la performance d'une entreprise, notamment en termes financiers, réputationnels ou opérationnels.

Le processus de gestion des risques ESG comprend plusieurs étapes clés :

- **Exclusions sectorielles** : Initiative & Finance exclut les secteurs à fort impact environnemental ou éthiquement controversés.
- **Due diligence ESG** : Pour chaque opportunité d'investissement, Initiative & Finance mène un audit approfondi afin d'identifier les risques matériels notamment liés à son secteur d'activité et à son modèle d'affaires. Elle évalue la maturité de l'entreprise face à ces risques et identifie également les opportunités ESG.
- **Analyse de controverses** : les controverses sont identifiées en phase d'audit et lors de la période de détention. Les participations sont formellement tenues de remonter les incidents.
- **Risques climat et biodiversité** : Pour les secteurs les plus exposés, Initiative & Finance réalise une analyse spécifique des risques physiques (impact des catastrophes naturelles, évolution des conditions climatiques, identification des dépendances aux services écosystémiques...) et des risques de transition (adaptation aux nouvelles régulations, évolution de la demande...). Cette analyse permet de mieux comprendre les vulnérabilités et les opportunités liées aux enjeux

climatiques et à la préservation de la biodiversité et d'intégrer ces considérations dans les décisions d'investissement.

- **Réduction des risques** : les risques identifiés en phase d'audit sont évoqués avec le management afin qu'il mette en place des mesures de réduction et/ou d'atténuation.

Intégration de l'ESG dans les processus

Les processus ESG s'appuient sur des **référentiels internationaux reconnus** : le Pacte Mondial des Nations Unies, les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales ainsi que la Déclaration tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale. Ces principes guident les décisions et les actions, tant en interne que dans les relations avec les entreprises en portefeuille.

Exclusions

Initiative & Finance exclut d'investir dans des sociétés qui ne respectent pas les normes internationales du travail, notamment en matière d'élimination du travail forcé, d'abolition du travail des enfants et d'amélioration des conditions de travail ; ou ne respectant pas le Pacte Mondial ; ou qui sont implantées dans des Etats non coopératifs à des fins fiscales.

Initiative & Finance a défini une liste de secteurs dans lesquels elle a exclu d'investir. Cette liste est communiquée aux souscripteurs. Elle peut être complétée par des exclusions spécifiques à certains fonds. Ces **secteurs exclus totalement du périmètre d'investissement** sont :

- La production, vente, stockage ou commerce de mines anti-personnel, armes à sous-munition, armes chimiques, armes biologiques, armes à fragments non détectables, armes à laser aveuglant, armes incendiaires, armes au phosphore blanc, armes à uranium appauvri, armes/ogives/missiles nucléaires, bombes à fragmentation interdites par les conventions d'Ottawa ou d'Oslo ;
- L'extraction de charbon et la production d'énergie à partir de charbon ;
- La production et la commercialisation de tabac ;
- Les jeux d'argent (casinos, paris en ligne ou toutes entreprises équivalentes) ;
- La production, publication et distribution de pornographie ;
- Le clonage humain ;

La production ou la vente de boissons alcooliques distillées

- Les sociétés dont les revenus proviennent directement de la spéculation sur les denrées alimentaires.

L'entreprise exclut également certaines activités au-delà d'un seuil dans l'activité de l'entreprise :

- Le stockage et la distribution de charbon au-delà de 10% de chiffre d'affaires ;
- L'extraction, la production d'énergie, le stockage ou la distribution de pétrole et de gaz conventionnel et non-conventionnel au-delà de 30% du chiffre d'affaires. La société de gestion s'autorise à investir dans ces acteurs au-delà de ces seuils

lorsque l'entreprise a un plan de décarbonation crédible (contraignant, vérifiable et cadré dans le temps) ou lorsque la thèse d'investissement prévoit ce type de plan ou lorsque l'activité est alignée à la taxonomie..

Avant l'investissement : l'évaluation des enjeux ESG

Un **audit des enjeux ESG** est systématiquement réalisé en amont d'un investissement, incluant notamment :

- L'évaluation des risques ESG;
- L'analyse des principaux effets négatifs (PAI – Principal Adverse Impacts);
- Une recherche de controverses impliquant la cible, en particulier celles liées aux enjeux environnementaux, et une évaluation de leur impact potentiel sur la réputation et la performance de l'entreprise ;
- L'éligibilité à la taxonomie, ainsi, si possible, qu'une estimation de l'alignement.

En fonction du secteur et du niveau de risque détecté, des **analyses supplémentaires** peuvent être réalisées, sous formes de deux modules complémentaires :

- Risques climatiques évaluant à la fois les risques de transition et les risques physiques pour les secteurs dont les enjeux climatiques sont matériels ;
- Risques liés à la biodiversité incluant une évaluation des impacts et des dépendances aux services écosystémiques pour les secteurs présentant des enjeux importants en lien avec la biodiversité.

Les résultats des audits ESG sont intégrés dans les documents servant de support à la décision d'investissement et restitués au comité d'investissement pour leur délibération. Un sujet ESG peut, s'il est jugé suffisamment matériel, aboutir au rejet de l'opportunité d'investissement.

Enfin, plusieurs **clauses spécifiques** sont intégrées dans la documentation juridique lors de l'investissement afin d'explicitier nos attentes en matière de communication ESG et de performance extra-financière, permettant de remonter des informations ESG en cas de litige. Elles précisent également la mise en place d'indicateurs de performance clés (KPI) ESG pendant la période de détention, revus annuellement. Enfin, elles affirment également notre démarche climat avec notamment la réalisation d'un bilan carbone lors de l'investissement et la promotion des actions visant à limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES).

En phase de détention : l'accompagnement des participations dans leur démarche RSE

Initiative & Finance accompagne ses participations dans le **développement de leur démarche RSE**. Les résultats des audits ESG, climat et biodiversité sont transmis et discutés avec l'équipe de direction. Initiative & Finance encourage et soutient la mise en place et le développement d'une démarche RSE adaptée aux enjeux spécifiques de chaque entreprise, notamment via la définition et la mise en place d'indicateurs ESG.

Quand cela est pertinent, Initiative & Finance incite les participations à engager des démarches permettant d'améliorer leur performance extra-financières sur les quatre enjeux prioritaires de la société de gestion :

- **Le changement climatique** et les enjeux associés (atténuation, adaptation). Le lancement d'une démarche climat est encouragé, incluant la réalisation d'un bilan carbone et, dans la mesure du possible, la mise en œuvre d'actions concrètes visant à limiter les émissions de gaz à effet de serre.
- **La formation professionnelle**
- **L'intégration des jeunes**
- **La mixité et l'égalité entre les sexes**, notamment en matière d'accès aux fonctions et à l'équité des rémunérations.

Les données ESG sont collectées et consolidées chaque année à l'aide d'un partenaire tiers. Les résultats sont partagés avec l'équipe de direction et font l'objet d'échanges permettant d'identifier les points d'amélioration et les éventuelles actions correctives à mettre en place.

Le suivi de la performance extra-financière des investissements est évoqué au moins une fois par an dans les **organes de gouvernance** des sociétés, incluant notamment le suivi des KPI ESG, l'avancement des projets et les mesures à prendre.

A la sortie : l'intégration des enjeux de durabilité

En phase de sortie des investissements, Initiative & Finance **communique les enjeux de durabilité de l'entreprise**. L'objectif est de fournir au futur actionnaire les éléments ESG nécessaires à sa prise de décision et de l'inciter à la poursuite des actions engagées.

Les informations incluent par exemple :

- L'insertion d'éléments liés aux enjeux ESG dans le memorandum d'information
- La mise à disposition en data room des éléments sociaux et environnementaux pertinents

Environnement

Réchauffement climatique : atténuation et adaptation

Initiative & Finance incite ses participations à la réduction de leur empreinte carbone, dans la dynamique de **l'Accord de Paris**. Signataire de *l'Initiative Climat Internationale*, la société de gestion met notamment en place au sein de ses participations :

- Une **exclusion des énergies fossiles** (charbon, pétrole et gaz), tel que précisée plus haut ;
- L'intégration de **questions spécifiques au climat** lors des audits et en phase d'investissement, permettant d'évaluer de manière régulière la performance des participations en matière de trajectoire carbone ;
- La réalisation d'un bilan carbone pour les participations des fonds article 8 et 9, dont les résultats sont partagés entre l'équipe de direction et Initiative & Finance afin d'évaluer les leviers d'actions pertinents.

Initiative & Finance s'engage sur un **objectif quantitatif de décarbonation de ses portefeuilles de participations**. Cet objectif prend la forme d'une analyse de la maturité des participations sur les différentes étapes de la réduction de l'empreinte carbone :

mesure, plan d'action, réduction de l'empreinte, alignement sur les objectifs des accords de Paris.

Initiative & Finance évalue **ses propres émissions de gaz à effet de serre (Scope 1, 2 et 3)**. Bien que l'enjeu principal soit au niveau de ses participations (scope 3), la société promeut des mesures de sobriété, notamment en matière de mobilité. La société de gestion met également en place des **formations aux enjeux climatiques pour ses collaborateurs**.

Biodiversité et capital naturel

Initiative & Finance reconnaît l'importance cruciale des entreprises dans la **préservation de la biodiversité**. Dans le cadre du fonds Tomorrow, Initiative & Finance a fait partie, dès 2020, des toutes premières sociétés de gestion à mesurer systématiquement l'impact de ses participations sur la biodiversité.

Signataire du *Finance for Biodiversity Pledge*, Initiative & Finance contribue à la protection et à la restauration de la biodiversité par le biais de ses investissements, notamment par :

- La mise en place d'une **due diligence renforcée** sur les impacts et dépendances dans le cas d'entreprises particulièrement exposées, notamment dans les secteurs agroalimentaire et pharmaceutique ;
- **L'identification des impacts et dépendances** de ses participations, en lien avec les secteurs d'activité ;
- Le partage de ces éléments avec ses participations et **l'incitation à la mise en place d'actions** en faveur de la biodiversité.

Avec le fonds Tomorrow, Initiative & Finance investit notamment dans des entreprises contribuant à la protection des écosystèmes terrestres et marins. Le Fonds Tomorrow s'est également engagé à reverser une part de son carried interest à des associations contribuant à la **préservation des océans**.

Initiative & Finance accompagne, notamment par la **formation**, ses collaborateurs afin de renforcer leur connaissance des impacts et des dépendances liés aux écosystèmes.

La société contribue ainsi activement à deux objectifs de la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992 :

- **Cible 15 : Inciter les entreprises à agir ;**
- **Cible 19 : Mobiliser des ressources financières en faveur de la biodiversité.**

Social

Initiative & Finance considère que **l'engagement et la motivation des équipes sont essentiels** à la réussite des projets entrepreneuriaux. Au-delà du socle minimal que constitue le respect des normes juridiques et réglementaires nationales et internationales, notamment les conventions du travail et les normes environnementales, Initiative & Finance encourage donc ses participations à faire de leurs équipes un atout majeur dans leur développement.

Initiative & Finance porte en particulier l'accent sur trois enjeux :

- **La formation professionnelle**, facteur critique de succès en particulier dans les secteurs très exposés aux mutations technologiques ou sociétales ;
- **L'intégration des jeunes**, notamment par l'apprentissage et l'accès au premier emploi ;
- **La mixité et l'égalité entre les sexes**, à la fois dans l'équilibre au sein des équipes, l'accès aux fonctions de management et les rémunérations.

Initiative & Finance promeut ces enjeux auprès de ses participations, identifie avec les équipes de direction ceux qui sont les plus pertinents et incite à la mise en place de plans d'actions, complétés d'indicateurs. Si mises en place, ces actions sont suivies dans les instances de gouvernance.

Initiative & Finance promeut une **participation élargie des salariés au capital**. Quand cela est possible et pertinent, la société incite à la mise en place de mécanismes de partage de la valeur avec les salariés, notamment par les dispositifs autorisés par la loi Pacte.

Gouvernance

L'engagement d'Initiative & Finance s'inscrit dans une volonté de **créer de la valeur sur le long terme**, de saisir des opportunités de croissance, de réduire les risques et de garantir la pérennité de l'activité de la société de gestion et des sociétés détenues dans ses portefeuilles.

Les règles de gouvernance sont définies lors de la conclusion de la transaction, notamment dans les pactes d'actionnaires et les statuts. Elles visent à notamment à assurer la présence d'Initiative & Finance dans les instances de gouvernance.

Initiative & Finance s'inscrit dans un rôle d'**actionnaire actif**, s'attachant à suivre la stratégie, les performances et les enjeux financiers et extra-financiers des sociétés détenues dans ses portefeuilles.

La Société de Gestion et/ou les Membres de la Société de Gestion peuvent exercer des fonctions de mandataire social (la plupart du temps membre du Conseil de Surveillance) ou équivalents (membres de comités ad hoc de SAS) au sein des participations.

Conformément à ses droits en tant qu'actionnaire, la Société de gestion et les Fonds participent au vote des résolutions lors des assemblées générales des Sociétés en portefeuille.

Dans son rôle d'actionnaire, Initiative & Finance **promeut l'intégration des critères ESG** au sein de la gouvernance et les bonnes pratiques ESG, en visant notamment à s'assurer que la stratégie définie par les entreprises en portefeuille reste cohérente avec les principes d'investissement responsable d'Initiative & Finance. Elle soutient les entreprises dans le développement d'une démarche ESG et le suivi de leur performance extra-financière, notamment par le support actif de son équipe ESG.

Initiative & Finance promeut les principes de bonne gouvernance suivants :

- L'intégrité des comptes et la transparence de la communication,
- La transparence et l'équité des rémunérations notamment liés à la rémunération des dirigeants et, d'une manière générale, le caractère approprié et proportionné de l'association des dirigeants et des salariés au capital,

- L'absence de conflits d'intérêt entre la société et les administrateurs,
- La gestion raisonnée des fonds propres et de l'affectation du résultat,
- Le développement stratégique et les opérations en capital justifiées et équilibrées.

Transparence

La transparence est un élément essentiel d'une relation durable entre Initiative & Finance et ses parties prenantes, notamment les autorités de tutelle et les souscripteurs de ses fonds. Initiative & Finance partage les performances ESG de ses participations, comme elle le fait avec les performances financières.

Initiative & Finance communique notamment les éléments suivants :

- Les résultats de l'audit ESG annuel des participations ;
- Un rapport ESG annuel correspondant aux exigences de l'article 29 de la Loi Energie-Climat ;
- Pour les fonds soumis aux articles 8 et 9 du règlement SFDR, un rapport annuel répondant aux exigences réglementaires ;
- Pour le fonds Tomorrow, un rapport ESG annuel exhaustif qui rend compte de manière détaillée des objectifs environnementaux de chaque participation, des actions engagées et des résultats obtenus.

Par ailleurs et lorsque c'est pertinent, les équipes de la société de gestion peuvent ponctuellement évoquer des aspects ESG avec des souscripteurs, notamment à leur demande.

Enfin, Initiative & Finance s'engage à communiquer à ses souscripteurs les événements majeurs pouvant avoir un impact sur la valorisation des participations.

Engagements envers les collaborateurs

Initiative & Finance considère que la diversité de ses équipes est un levier essentiel pour l'innovation, la performance et l'engagement. La société vise à promouvoir un environnement de travail inclusif et respectueux, où chaque individu peut s'épanouir. Cet engagement a été formalisé par la signature de la charte Parité de France Invest.

Initiative & Finance s'engage à :

- **Favoriser l'égalité des chances** en assurant que tous les collaborateurs et candidats aient un accès égal aux opportunités professionnelles sans discrimination ;
- **Valoriser la diversité sous toutes ses formes** dont les compétences, les expériences, les cultures, les genres et les handicaps ;
- **Promouvoir l'inclusion** par un environnement de travail qui valorise l'inclusion et le respect des différences ; et en garantissant que chacun se sente respecté, soutenu et encouragé dans son développement.

Ces engagements répondent à plusieurs objectifs :

- **Améliorer la parité de ses équipes** : Initiative & Finance vise une représentation équilibrée des genres à tous les niveaux de l'organisation. Notamment, elle s'est engagée à atteindre 40% de femmes dans ses équipes d'investissement d'ici 2030. Aussi, elle a pour objectif d'atteindre 25% de femmes avec des responsabilités dans les décisions de ses comités d'investissement.

- **Adopter des pratiques de recrutement plus inclusives** : la société de gestion met en place des processus de recrutement transparents, basés sur les compétences et les qualifications, afin d'attirer des talents diversifiés.
- **Formation et sensibilisation** : Tous les collaborateurs participeront à des formations sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations, afin de renforcer la culture d'inclusion au sein de l'entreprise.

En vue de favoriser l'atténuation des risques de durabilité, les critères de performance pour les rémunérations variables incluent des indicateurs, qualitatifs et/ou quantitatifs, liés aux indicateurs ESG, au niveau du portefeuille ou de la société de gestion. Ces indicateurs de performance peuvent se matérialiser par du carried indexé et/ou des objectifs annuels ESG pour chaque collaborateur.

La société s'attache à procurer à ses équipes un environnement de travail stimulant et de qualité, en matière notamment de lieu de travail, d'équipement, de possibilités de télétravail, de formation et d'activités collectives.